

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN
LE 13 AOÛT 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
11	15	11

Date de la Convocation

05 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le treize-août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Excusé : Gildas LE MORVAN, Caroline JORAND, Thierry HELLEGOUARC'H, Marie Angélique LE JEUNE,

Secrétaire de séance : Alain DENES

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (*+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné*),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 2°,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations relatives au régime indemnitaire du 22 février 2018 et 13 août 2026,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de *la collectivité territoriale ou de l'établissement* mentionné ci-dessus,

Sur le rapport de *Madame la Maire*, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 11 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, DÉCIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique contractuel à temps non complet (20.94/35ème) de catégorie C à compter du 31 août 2026, indice brut 367, indice majoré 366. Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an (01 an), renouvelable, compte tenu du risque de fermeture de l'école dans les années à venir.

Envoyé en préfecture le 14/08/2026

Reçu en préfecture le 14/08/2026

Publié le

ID : 022-212201107-20260814-1308202602-DE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération,

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le secrétaire

Alain DENES



La Maire

Carole BONNIEC

